



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 juillet 2025 – 18 h15

Convoqué le 24 juin 2025 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le lundi 7 juillet 2025 à 18h15, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2 : MORENA Jean-Philippe pour Marie-Thérèse AGNOUX – DICHAMP Adeline pour CHARBONNEL Jean-Loup

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, GARCIA Sébastien, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, RIVIERE Patrice et HERMABESSIERE Patrick

Excusés : MORENA Jean-Philippe, GRANCHER Isabelle

Absents : SABEAU Fabrice, CAUDIE Christelle

Secrétaire de séance : M. SAINNEVILLE Jean-Marie

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 26 mai 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Suppression d'appellation de voie
- 4) Entretien des voies communales 2025 – Choix de l'entreprise
- 5) Rapport d'évaluation d'un bâtiment communale à « La Gare » : Avis des Domaines
- 6) Questions diverses

1) Approbation du PV du 26 mai 2025

Le PV du 26 mai 2025 est approuvé à 11 voix POUR et 1 Abstention (CHARBONNEL Jean-Loup).

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. Jean-Marie SAINNEVILLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération Suppression d'appellation de voie

Madame La Maire explique que l'appellation « Impasse des Sapins » a été dénommée à tort sans consultation des propriétaires du terrain.

Il s'agit d'une voie privée avec une servitude de passage réservée à la parcelle enclavée E1702, à usage privatif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la suppression d'appellation « Impasse des sapins » et la nomination « Voie Privée ». L'adressage des habitations « impasse des sapins » sera modifié par arrêté et transmis aux riverains concernés.

4) Entretien des voies communales – Choix de l'entreprise

Madame La Maire ouvre les enveloppes contenant les devis des entreprises EUROVIA (21 069 € TTC), EYREIN TP (31 563 € TTC) et COLAS (28 107 € TTC). Il s'agit de travaux sur le VCIC n°18 de Chabannes et le VCIC n°21 Route de Royères (curage des fossés, reprofilage en grave émulsion et Enduit bicouche pré-gravillonné).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité des membres présents le devis de EUROVIA d'un montant de 21 069 euros TTC.

5) Rapport d'évaluation d'un bâtiment communal à « La Gare » : Avis des Domaines

Madame La Maire informe et donne lecture du rapport des domaines concernant l'estimation de la Parcelle A1869 située 1 avenue de la Gare, à savoir 23 000 euros avec une marge d'appréciation de 10% et d'une superficie de 2 139 m².

6) Questions diverses

Arrivée de Mme Adeline DICHAMP

► Madame La Maire lit le courrier reçu le 10 juin 2025 de M. Ravidat, Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Il remercie la commune pour son accord de planter un « arbre de la Laïcité ».

Les conseillers envisagent de le planter sur le terrain de la Garderie.

Une date pour l'inauguration sera définie au prochain conseil municipal.

► Mme Le Mignon rend compte du dernier conseil d'école.

La répartition des effectifs décidée par le corps enseignant est la suivante :

EYREIN : 11 élèves (3TPS, 3PS, 1MS et 4 GS)

VITRAC : 23 élèves (5CE2, 13CM1, 5CM2)

SARRAN : 18 élèves (8CP, 6CE1 et 4 CE2)

► Mme Le Mignon confirme le départ de la Directrice de l'école.

Un pot de départ s'est tenu à la Mairie le 4 juillet en présence de quelques conseillers et des agents communaux, pour la remercier de toutes ces années passées auprès de nos écoliers.

Une paire de boucle d'oreilles « notes de musique » lui a été offert au nom de la commune.

► Mme Le Mignon informe l'Assemblée du danger que représente « La Berce du Caucase » arrivée sur notre commune. C'est une plante ornementale qui provoque de graves brûlures.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la Mairie.

► Mme Le Mignon signale qu'elle était présente à l'inauguration de la piscine de Tulle le samedi 5 juillet et de son ouverture au public dès le lendemain. Un nouvel espace est né avec un jacuzzi, un sauna et un hammam.

► Mme Le Mignon rend compte du grand succès de « Balades secrètes en Corrèze », de la présence de 120 marcheurs qui ont découvert notre commune.

► Mme Le Mignon présente les catalogues pour le choix des carrelages, faïences et sol pour le multiservices. Elle rappelle son rendez-vous le 21 juillet chez le notaire avec probablement le « futur gérant ».

► Mme Le Mignon donne lecture du courrier reçu du Président d'Histoire et Patrimoine de Corrèze et ses Environs.

M. Lefebvre Michel remercie la commune de la subvention de 100 euros versée à son Association. Il déplore toutefois la location d'un montant de 30 euros de la salle polyvalente et non sa gratuité au dépend, précise-t-il, de la mise en valeur de la commune d'Eyrein par son Association pour les années futures.

Mme Le Mignon rappelle que cette somme de 30 euros est demandée à toutes les associations de la commune ayant leur siège social à Eyrein.

► Mme Noilhac rappelle que les personnes en mobilité réduite peuvent prendre contact avec la Mairie pour les problèmes concernant les déchets et les ordures ménagères.

► M. Charbonnel transmet la demande du conseil d'école que tous les enfants soient inscrits dès la rentrée scolaire 2025/2026 dans les 3 garderies du RPI.

Il demande que les parents soient informés de la personne qui prend en charge leur enfant lors de l'absence d'un agent communal sur le temps périscolaire.

► Mme Dichamp souhaite que la Maire se renseigne sur les conditions d'accueil des élèves par un élu de la commune, s'il existe des textes de loi couvrant les conseillers le temps de garde.

Mme La Maire va se rapprocher de l'ADM19.

► M. Sainneville souhaite que la circulation des véhicules sur les pistes soit limitée à 10 km/h.

► Mme Mazeau constate que Tulle agglo ne nettoie pas les abords des sites de dépôse des déchets et le déplore !

► M. Hermabessière informe l'Assemblée d'une demande de débroussaillage sur le D1089 au niveau de la Rebeyrotte. Mme La Maire rappelle que l'entretien des routes départementales appartient au Département et qu'elle ne souhaite pas mettre ses agents en danger, ils n'ont aucun équipement adéquates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

*Le secrétaire de séance
M. Jean-Marie SAINNEVILLE*

*Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON*